



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-huitième session

Rome (Italie), 17-20 septembre 2018

EUR/RC68/ML/2

10 septembre 2018

180621

ORIGINAL : ANGLAIS

Déjeuner ministériel sur les innovations en matière de systèmes d'information sanitaire

**Mardi 18 septembre 2018
12 h 30-14 h 30, balcon du haut**

Contexte

1. Lors de l'Assemblée mondiale de la santé de 2007, les États membres de l'OMS ont adopté une résolution portant sur le renforcement de l'information sanitaire au niveau des pays. Dans cette résolution, ils ont non seulement qualifié l'information sanitaire d'élément central mais aussi de « base » des systèmes de santé et, par conséquent, de fondement de la couverture sanitaire universelle. Depuis lors, l'OMS a redoublé d'efforts pour aider les pays à renforcer les systèmes nationaux d'information sanitaire, et a observé la prise de mesures innovantes au niveau des pays de la Région européenne de l'OMS.

2. L'information sanitaire et les bases factuelles en santé restent toutefois quelque peu fragmentées dans la Région européenne, malgré les investissements croissants dans ce domaine et l'engagement des États membres à renforcer les systèmes d'information sanitaire. Cette fragmentation est particulièrement problématique car elle conduit à une sous-évaluation des inégalités de santé, étant donné que la précarité de l'information disponible est souvent indicatrice de la précarité de la situation sanitaire. La Finlande a surmonté ce problème par l'innovation en mettant en place un système d'information totalement intégré et interopérable pour la santé, le premier du genre en Europe, et probablement dans le monde, qui intègre des informations provenant de différents secteurs œuvrant dans le domaine de la santé et du bien-être.

3. Cette innovation est particulièrement nécessaire à l'ère de Santé 2020 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La communication de l'information sanitaire joue un rôle de plus en plus important, et met à rude épreuve les États membres à qui il est demandé de fournir des données afférentes à de nombreux cadres.

4. La numérisation constitue un élément fondamental de cette intégration. Or, si la plupart des États membres de la Région européenne ont déjà adopté la numérisation, tous ne se sont pas engagés sur cette voie.

5. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a donc renforcé son soutien aux pays dans le domaine de l'information sanitaire et des bases factuelles en santé dans le cadre de

plusieurs initiatives, en particulier l'Initiative européenne d'information sanitaire (EHII) de l'OMS qui coordonne et guide les activités dans ce domaine dans la Région européenne, et vise l'interopérabilité et l'harmonisation de l'information. L'EHII comprend 39 membres, pour la plupart des États membres, mais aussi des organisations internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Commission européenne, ainsi que d'autres partenaires, dont des partenaires mondiaux.

6. L'EHII a été le fer de lance de l'élaboration de nombreuses nouvelles initiatives, comme le Portail européen d'information sanitaire (*European Health Information Gateway*) de l'OMS, la mise au point de plusieurs outils et mécanismes d'appui, l'organisation d'événements de renforcement des capacités ainsi que le soutien aux activités d'e-santé. Elle a en outre permis la mise en place de huit réseaux d'information sanitaire en vue d'aider les États membres à harmoniser l'information sanitaire, à améliorer l'interopérabilité et à élaborer des politiques sur la base de données probantes. L'EHII a aussi joué un rôle central dans la proposition d'un cadre commun de suivi pour réduire la charge de travail des États membres en matière d'établissement de rapports.

7. Si de nombreux progrès ont été accomplis à cet égard, de nouveaux défis continuent d'émerger, notamment l'utilisation des nouvelles technologies et du « big data » pour la santé. Pour ce faire, l'OMS et les États membres devront intensifier davantage leurs efforts afin d'innover dans le domaine des systèmes d'information sanitaire.

Format et résultats escomptés de la séance

8. Le déjeuner ministériel sur les innovations en matière de systèmes d'information sanitaire prendra la forme d'une séance interactive, et mettra en évidence le fait que les systèmes innovateurs d'information sanitaire sont à l'avant-garde des efforts visant à instaurer la couverture sanitaire universelle et à réaliser les objectifs de développement durable. Cependant, la principale innovation à cet égard est en fait l'intégration et l'interopérabilité complètes de plusieurs systèmes d'information au service du bien-être et de la santé, et celle-ci n'a été observée à ce jour qu'en Finlande. Les ministres seront mis au courant des différents éléments et composantes du cycle, depuis la production, l'analyse et la communication de l'information et des données probantes, jusqu'à l'utilisation de ces données à des fins d'élaboration de politiques et ce, afin de les encourager à innover dans tous les domaines. La séance donnera lieu à des explications interactives et dynamiques sur chacun des éléments du cycle de transposition des données probantes dans les politiques. Des données d'expériences concrètes des États membres seront en outre présentées, ainsi que des innovations faisant notamment appel à la santé numérique et à des moyens électroniques. La séance se terminera par une déclaration provocatrice d'un éminent expert qui lancera un défi aux États membres et aux organisations internationales.

= = =